LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Luxembourg, le 20 octobre 2020

Circulaire n° 3910

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : COVID-19 – Télétravail

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Compte tenu de l'évolution actuelle de la pandémie liée à la COVID-19, le Gouvernement vient de réitérer sa recommandation de recourir au télétravail, lorsque cela s'avère possible.

Afin de permettre aux entités communales d'encadrer de manière adéquate le travail à distance de leurs agent-e-s, et après consultation des partenaires sociaux, je vous fais parvenir en annexe un modèle d'autorisation pour l'exercice du télétravail qu'il vous est loisible d'utiliser. Celui-ci est calqué sur le modèle appliqué actuellement au sein des ministères et administrations de l'Etat, où le télétravail peut être exercé jusqu'à trois jours par semaine depuis le déconfinement progressif.

Le recours à cette autorisation a pour objectif de proposer dans l'immédiat une réponse au souhait du secteur communal de disposer de modalités plus précises pour régler le travail à distance au sein des administrations.

A noter par ailleurs que l'enquête relative à l'organisation du travail dans les entités communales pendant la crise au printemps de cette année, menée auprès des agent-e-s et des organes exécutifs a mis en évidence le besoin de disposer de lignes directrices pour l'exercice régulier du télétravail. Ces travaux, qui seront menés ensemble avec les partenaires sociaux, débuteront prochainement au sein de la Commission centrale.

Une présentation au public des résultats de l'enquête précitée aura lieu le moment venu.

Finalement, je vous saurais gré de bien vouloir vous adresser au service du personnel communal au sein de la Direction des affaires communales auprès du ministère de l'Intérieur par courriel : personnel@mi.etat.lu ou par téléphone : 247-74650 pour toute question ayant trait à la présente circulaire.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina BOFFERDING